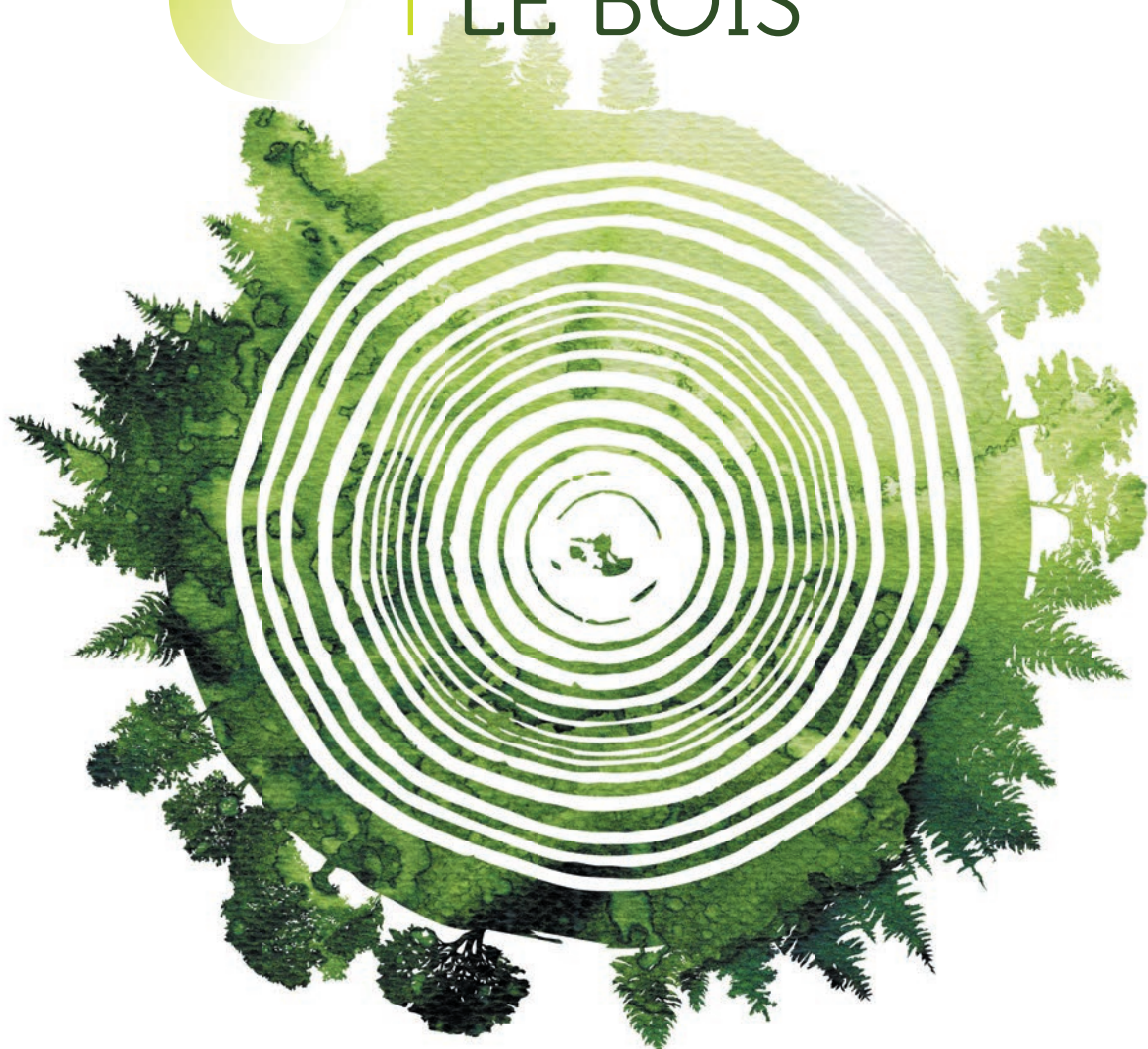


LES CHAMBRES D'AGRICULTURE  
ENGAGÉES POUR

& | LA FORÊT  
LES ARBRES  
LE BOIS



AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRES D'AGRICULTURE

# Quelles sont les missions des Chambres d'agriculture ?

L'action des Chambres d'agriculture pour la forêt et l'arbre hors forêt s'inscrit dans la prise en compte des enjeux économiques et environnementaux de la filière bois.

"Les Chambres départementales et régionales d'agriculture ont compétence pour contribuer à la mise en valeur des bois et forêts et promouvoir les activités agricoles en lien avec la forêt" (Article L 322-1 du Code forestier).

## Les Chambres d'agriculture agissent sur les territoires pour :

- ▶ rapprocher les propriétaires forestiers pour **concentrer la mobilisation du bois** par la création d'ASA (Associations Syndicales Autorisées),
- ▶ accompagner les **petits propriétaires** dans la gestion de leur forêt de manière collective,
- ▶ **restructurer le foncier** pour augmenter la taille moyenne des parcelles,
- ▶ **promouvoir et encourager des projets** sur l'utilisation du bois matériau (dans les bâtiments agricoles, industriels et à usage d'habitation) et du bois énergie,
- ▶ valoriser les **différentes fonctions de la forêt** et des arbres, sur la structuration du sol, l'épuration et l'infiltration de l'eau, l'effet tampon face à des conditions climatiques variables, la protection de la biodiversité et *in fine* sur le stockage du carbone.



**Pour atteindre ces objectifs les Chambres d'agriculture interviennent auprès des propriétaires forestiers, des agriculteurs et des collectivités :**

- ▶ **piloter** des projets, **former** et **conseiller** : gestion sylvicole, entretien de haies, agroforesterie, valorisation du bois, taillis à très courte rotation (TTCR),
- ▶ **expérimenter** : production et utilisation du bois (paillage, fertilisation du sol, litière animale),
- ▶ **élaborer des outils** : méthodes d'évaluation des ressources en bois, logiciels d'évaluation du risque incendie.



Les Chambres d'agriculture ont un rôle-clé sur les territoires.



# Quels sont les moyens financiers et humains des Chambres d'agriculture ?

Sur une ressource totale de 19 millions d'euros provenant de la TATFNB Forêt (Taxe Additionnelle à la Taxe sur le Foncier Non Bâti).

75 %

**10,5 millions d'euros**

sont reversés :

- ▶ **9,5 millions d'euros** au CNPF (Centre National de la Propriété Forestière),
- ▶ environ **1 million d'euros** aux COFOR (Communes Forestières).

**3,8 millions d'euros**

sont destinés aux actions liées à la mobilisation du bois en forêt dans le cadre des PPRDF (Plans Pluriannuels Régionaux de Développement Forestier). Grâce à ce financement, des fonds européens complémentaires sont mobilisés pour cofinancer des actions PPRDF qui renforcent les liens entre les différents acteurs présents sur l'amont de la filière.

**Les Chambres d'agriculture mobilisent des conseillers Forêt - Arbres - Bois pour travailler sur le terrain, en partenariat avec les collectivités, les syndicats de propriétaires forestiers et les CRPF.**

25 %

**4,7 millions d'euros**

conservés par les Chambres départementales permettent d'engager des moyens humains sur la forêt, l'agroforesterie et l'arbre :

- ▶ formation, animation de projets, conseil technique, représentation des intérêts des agriculteurs-sylviculteurs et des petits propriétaires forestiers (sur le foncier, les calamités climatiques et les dégâts dus au gibier, etc.).

# Deux axes : durabilité et compétitivité

La lutte contre le changement climatique et la préservation des ressources passent par la valorisation des forêts.



En tenant compte des rôles agronomiques et environnementaux de l'écosystème forestier et de l'arbre, **les Chambres d'agriculture s'impliquent dans la gestion durable des forêts et des systèmes agroforestiers :**

- ▶ **préservation de la biodiversité** et amélioration de la fertilisation naturelle des sols par la plantation et l'entretien des haies, ainsi que par la promotion de l'association agriculture-arbre,
- ▶ **insertion paysagère** des exploitations agricoles,
- ▶ **certification forestière** (développement de PEFC), chartes forestières de territoire.

Les Chambres d'agriculture accompagnent les associations de propriétaires vers une gestion durable de leur bois.

Le développement d'une filière bois compétitive passe par la structuration du foncier, l'aménagement forestier, l'implication sur l'amont et l'aval de la filière (du propriétaire forestier ou de l'agriculteur à la transformation du bois). **Il s'agit d'une véritable source de revenus complémentaires et /ou d'économies pour l'exploitation agricole.**

**Les Chambres d'agriculture conseillent les propriétaires et les agriculteurs :**

- ▶ **réorganisation parcellaire**, mise en place de bourses foncières,
- ▶ **accompagnement des propriétaires** à la création de dessertes forestières,
- ▶ **appui à la plantation** et à la valorisation du bois.

Fortes de leur ancrage sur le territoire, **les Chambres d'agriculture soutiennent le développement et la structuration de filières bois énergie locales, créatrices d'emplois :**

- ▶ **expérimentation** sur des cultures ligneuses plus productives,
- ▶ **mise en place de chaufferies bois** et de structures de stockage individuelles ou collectives,
- ▶ **appui à la contractualisation** entre les producteurs de bois et l'aval de la filière.

# Chiffres-clés sur la forêt

La **forêt française métropolitaine** représente 16 millions d'hectares, soit environ 31 % du territoire, auxquels s'ajoutent 9 millions d'hectares dans les régions ultramarines (dont 8 en Guyane).

La replantation a été diminuée de moitié entre 1994 et 2009, (moins de 50 millions de plants), ce qui fragilise la durabilité de la ressource en bois.

**L'agroforesterie en France métropolitaine** : autour de 10 000 hectares et 940 000 km de haies et d'arbres isolés.



## 3,5 MILLIONS

de propriétaires privés détiennent les trois quarts de la forêt métropolitaine, 3 millions d'entre eux possèdent moins de 4 hectares, ce qui représente 23 % de la surface de forêt privée.

420 000 propriétaires sont agriculteurs, soit 12 %.

## 39,7 MILLIONS

de mètres cubes sont commercialisés :

## 21 MILLIONS

de mètres cubes sont valorisés en bois d'œuvre

## 12,7 MILLIONS

de mètres cubes sont valorisés en bois d'industrie

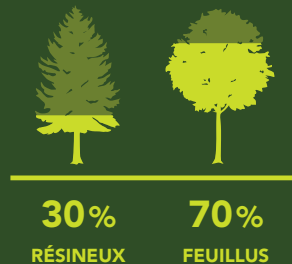
## 6 MILLIONS

de mètres cubes en bois énergie

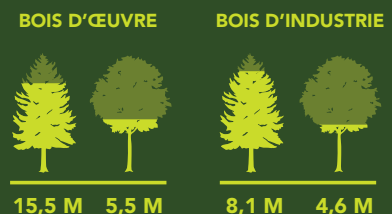
### Enjeu pour la filière de feuillus :

Développer la filière de feuillus par un soutien financier de l'aval de la filière, par l'innovation et une évolution réglementaire permettant d'augmenter la demande.

### Forêt



### Valorisation



# | Que disent les textes ?

## Article L322-1 du Code forestier

Les Chambres départementales et régionales d'agriculture ont compétence pour contribuer à la **mise en valeur des bois et forêts** et promouvoir les activités agricoles en lien avec la forêt.

**Elles conduisent des actions concernant :**

- ▶ la mise en valeur des bois et forêts appartenant à des **particuliers**,
- ▶ le développement des **activités associant agriculture et forêt**, notamment l'agroforesterie,
- ▶ la **promotion** de l'emploi du bois d'œuvre et de l'utilisation énergétique du bois,
- ▶ l'**assistance juridique et comptable** dans le domaine de l'emploi en forêt,
- ▶ la **formation** et la **vulgarisation** des techniques nécessaires à la mise en œuvre de ces objectifs.

Ces actions sont mises en œuvre par les Chambres d'agriculture en liaison avec les **Centres régionaux de la propriété forestière**, les **Organisations représentatives** des communes forestières et l'**Office national des forêts**.

Elles excluent tout acte relevant du secteur marchand de gestion directe, de maîtrise d'œuvre de travaux ou de commercialisation.

Les **forestiers** sont présents à tous les échelons de la gouvernance des Chambres d'agriculture.



Retrouvez les infos sur la Forêt sur le site :  
**[www.chambres-agriculture.fr](http://www.chambres-agriculture.fr)**



BULLES DE COULEURS



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRES D'AGRICULTURE